Communiqué de presse – Paris, 20 novembre 2026, 17h30

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 20 novembre 2026

Les actionnaires de Pernod Ricard se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Mixte Annuelle (« Assemblée Générale ») sous la présidence d'Alexandre Ricard, Président-Directeur Général, afin notamment d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées, parmi lesquelles :

- **Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026.**

- **Dividende annuel** : 4,70 € par action. Un acompte sur dividende de 2,35 € ayant été versé le 24 juillet 2026, le solde, soit 2,35 € par action, sera détaché le 25 novembre 2026 (avec une *record date* au 26 novembre 2026) et mis en paiement le 18 décembre 2026.

- **Option pour le paiement du dividende en actions** : les actionnaires pourront opter pour le paiement du solde du dividende, soit en numéraire, soit en actions nouvelles Pernod Ricard, du 27 novembre au 11 décembre 2026 inclus. Les modalités détaillées et le calendrier figurent en Annexe 1 du présent communiqué.

- **Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Patricia Barbizet** (sa biographie figure en Annexe 2 de ce communiqué).

- **Nomination de Monsieur Johannes Huth en qualité d'Administrateur** (sa biographie figure en Annexe 2 de ce communiqué).

- **Approbation, d'une part, des éléments de la rémunération versés ou attribués à Alexandre Ricard, Président-Directeur Général, pour l'exercice 2025/26 et, d'autre part, des éléments de la politique de rémunération qui lui est applicable pour l'exercice 2026/27.**

À l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni et a décidé des évolutions suivantes dans la composition de ses Comités :

- Renouvellement de Madame Patricia Barbizet en qualité de Présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance, de Présidente du Comité de la RSE et de membre du Comité des Rémunérations ; et

- Nomination de Monsieur Albert Baladi en qualité de membre du Comité des Rémunérations.

Un tableau récapitulatif de la composition des Comités du Conseil à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue ce jour figure en Annexe 3 du présent communiqué.

L'Assemblée Générale a été retransmise en direct et est accessible en différé, en français et en anglais, sur le site www.pernod-ricard.com.

ANNEXE 1 – PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

Calendrier et modalités de l'option pour le paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale a approuvé la possibilité pour les actionnaires de recevoir la totalité du solde du dividende restant à distribuer en numéraire ou en actions nouvellement émises (4e résolution de l'Assemblée Générale). Les actionnaires éligibles de Pernod Ricard pourront ainsi recevoir le solde du dividende, soit 2,35 euros par action (3e résolution de l'Assemblée Générale), selon leur choix, soit en numéraire, soit en actions ordinaires Pernod Ricard nouvellement émises. Cette mesure s'inscrit dans les actions du Groupe visant à renforcer sa discipline financière et son bilan.

Modalités du paiement du dividende

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende s'élève à 60,83 euros. Ce prix correspond à 90% de la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du solde du dividende restant à distribuer et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires doivent détenir, à la date d'enregistrement, à savoir le jeudi 26 novembre 2026, des actions Pernod Ricard ouvrant droit au dividende.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles pourra être exercée par les actionnaires entre le 27 novembre 2026 et le 11 décembre 2026 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par Pernod Ricard, à Société Générale Securities Services. Au-delà de cette dernière date, le solde du dividende restant à distribuer sera payé uniquement en numéraire.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles s'appliquera au montant total du solde du dividende restant à payer afférent aux titres dont chaque actionnaire est propriétaire. Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire.

La livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions interviendra le 18 décembre 2026 (le dividende sera payé en numéraire à cette même date pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement en actions). Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du solde du dividende restant à distribuer en actions est de 9 730 289 actions représentant environ 3,8 % du nombre total d'actions ayant droit de vote au 19 novembre 2026.

L'admission des actions Pernod Ricard nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0000120693) interviendra à compter du 18 décembre 2026, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Pour toute question relative aux modalités du paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à se référer aux « Questions-Réponses » disponibles sur le site internet de Pernod Ricard (www.pernod-ricard.com).

Calendrier du paiement du dividende

DATE	ÉTAPE
Mercredi 25 novembre 2026	Date de détachement (*ex date*) : début de négociation des actions Pernod Ricard sans droit au dividende.
Jeudi 26 novembre 2026	Date d'enregistrement (*record date*) : détermination des positions des actionnaires aux fins du calcul du montant du dividende.
Du vendredi 27 novembre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 inclus	Période d'option pendant laquelle les actionnaires éligibles peuvent opter pour le paiement du dividende en actions. Ces dates peuvent cependant varier selon les intermédiaires financiers. A défaut d'option, le solde du dividende sera versé en numéraire.
Mercredi 16 décembre 2026	Annonce des résultats de l'option pour le paiement du solde du dividende.
Vendredi 18 décembre 2026	Mise en paiement du solde du dividende : • Pour les actionnaires ayant choisi le paiement en numéraire ou n'ayant pas exercé leur option : versement du dividende en numéraire. • Pour les actionnaires éligibles ayant opté dans le délai prévu pour le paiement en actions : émission et admission aux négociations des actions nouvelles, et remise aux actionnaires des actions et de la soulte en espèces éventuelle.

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en vertu de l'article 1, paragraphes 4 (h) et 5 (g) du chapitre I du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé. Il ne constitue pas une offre de titres financiers soumise à l'approbation d'un prospectus.

Tout actionnaire envisageant d'opter pour le paiement du dividende en actions est invité à prendre en considération les risques inhérents à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire concernant Pernod Ricard, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques auxquels le Groupe est exposé, les actionnaires sont invités à se référer au Document d'Enregistrement Universel 2025/26, disponible sur le site internet de Pernod Ricard (www.pernod-ricard.com).

Il appartient à chaque actionnaire de s'informer des conditions et conséquences juridiques, fiscales et réglementaires liées à l'exercice de cette option au regard de sa situation particulière et de la réglementation qui lui est applicable. Il est recommandé, le cas échéant, de consulter un conseil professionnel approprié pour toute question juridique, fiscale ou réglementaire. Cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou au Royaume-Uni. Les actionnaires résidant hors de ces pays doivent s'informer, par eux-mêmes, et se conformer aux éventuelles restrictions locales, à leurs conditions et aux conséquences relatives à une telle option susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. L'option de recevoir le paiement du dividende en actions n'est en tout état de cause pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Japon et dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessite l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités de marchés locales.

Aucun document d'offre, prospectus ou document d'admission n'a été ou ne sera établi ni soumis à l'approbation de la *Financial Conduct Authority* (ou de toute autre autorité) dans le cadre du paiement du dividende en actions. L'offre d'actions émises en paiement du dividende au Royaume-Uni est destinée à être réalisée dans le cadre de la dérogation à l'interdiction des offres au public de titres prévue au paragraphe 8 de la Partie 1 de l'Annexe 1 (*Schedule 1*) des *UK Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024*. La diffusion du présent communiqué et de toute autre communication relative au paiement du dividende en actions par Pernod Ricard n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de la *section 21* du *UK Financial Services and Markets Act 2000*. Au Royaume-Uni, le présent communiqué est seulement distribué, et s'adresse uniquement aux personnes, et toute offre ultérieure ne pourra s'adresser qu'aux personnes qui : (i) sont des actionnaires (« *members* ») ou créanciers existants de Pernod Ricard ou d'autres personnes relevant de l'article 43 du *UK Financial Services and Markets Act 2000* (*Financial Promotion*) *Order 2005*, tel que modifié, ou (ii) sont des personnes à qui le présent communiqué peut par ailleurs être légalement communiqué, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir sur la base de, ou se reposer sur, le présent communiqué. Au Royaume-Uni, tout investissement ou toute activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Le présent document, ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions, ne peut être diffusé que dans le respect des lois et réglementations applicables. Il ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription de titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre, dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation serait contraire aux lois et réglementations applicables.

Par ailleurs, conformément à l'article 11, III des statuts de Pernod Ricard, il est rappelé que toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social est tenue d'informer Pernod Ricard du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus.

ANNEXE 2 : BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS RENOUVELÉS OU NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 NOVEMBRE 2026

Patricia Barbizet

Madame Patricia Barbizet est diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe) et a débuté sa carrière en 1976 au sein du groupe Renault Véhicules à la Trésorerie avant de devenir Directrice Financière de Renault Crédit International.

En 1989, elle rejoint le groupe Pinault en qualité de Directrice Financière et devient, de 1992 à 2018, Directrice Générale d'Artémis, société d'investissement de la famille Pinault. De 2014 à 2016, elle a également été CEO & Chairwoman de Christie's International et a présidé, de 2008 à 2013, le Comité d'investissement du Fonds stratégique d'investissement (FSI). Elle est actuellement Présidente de TEMARIS & Associés, Présidente de Zoé SAS et Administratrice de Colombus.

Madame Patricia Barbizet a présidé le Comité de Surveillance des Investissements d'Avenir France 2030 d'avril 2018 à juillet 2023. Elle était Présidente du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise de 2018 jusqu'à 2023. Depuis le 1er juillet 2023, elle est la Présidente de l'AFEP.

Madame Patricia Barbizet est Administratrice de Pernod Ricard depuis 2018 et a été nommée Administratrice Référente le 23 janvier 2019.

Johannes Huth

Titulaire d'un B.Sc. de la London School of Economics et d'un MBA de l'Université de Chicago, Monsieur Johannes Huth, de nationalité allemande, a débuté sa carrière chez Salomon Brothers de 1986 à 1991, où il a notamment exercé les fonctions de Vice-Président au sein des départements fusions-acquisitions à Londres et à New York.

En 1991, il rejoint Investcorp, dont il est membre du comité de direction et responsable des activités en Europe jusqu'en 1999. Il intègre alors KKR, où il devient Partner et Président des activités du groupe pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, avant d'être nommé Senior Advisory Partner en 2024. En 2025, il rejoint Groupe Bruxelles Lambert en qualité d'Administrateur Délégué.

Il est par ailleurs membre des conseils d'administration de GBL, d'Axel Springer SE, de Marshall Wace Ltd et d'Imerys S.A. Il exerce également de nombreuses responsabilités dans le domaine culturel et académique. En 2025, il a été nommé Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres par le ministre français de la Culture.

Pernod Ricard
Créateurs de convivialité

ANNEXE 3 : COMPOSITION DES COMITÉS AU 20 NOVEMBRE 2026

COMPOSITION DES COMITES AU 20 NOVEMBRE 2026		
Noms	**Fonction**	**Indépendance**
Comité d'Audit		
Philippe PETITCOLIN	Président	Indépendant
Kory SORENSON	Membre	Indépendant
Max KOEUNE	Membre	Indépendant
		Indépendance : 100 %
Comité des Nominations et de la Gouvernance		
Patricia BARBIZET	Présidente	Indépendante
César GIRON	Membre	Non-indépendant
Anne LANGE	Membre	Indépendante
Virginie FAUVEL	Membre	Indépendante
		Indépendance : 75 %
Comité des Rémunérations		
Kory SORENSON	Présidente	Indépendante
Albert BALADI	Membre	Indépendant
Patricia BARBIZET	Membre	Indépendante
Brice THOMMEN	Membre	N/A
		Indépendance : 100 %
Comité Stratégique		
Alexandre RICARD	Président	Non-indépendant
Anne LANGE	Membre	Indépendante
Jean LEMIERRE	Membre	Indépendant
Philippe PETITCOLIN	Membre	Indépendant
SOCIETE PAUL RICARD	Membre	Non-indépendant
		Indépendance : 60 %
Comité de la RSE		
Patricia BARBIZET	Présidente	Indépendante
Albert BALADI	Membre	Indépendant
Veronica VARGAS	Membre	Non-indépendante
		Indépendance : 67 %

A propos de Pernod Ricard

Pernod Ricard est un leader de l'industrie des spiritueux et du champagne, associant des savoir-faire uniques dans la fabrication de ses produits, la construction de ses marques et leur distribution mondiale. Notre prestigieux portefeuille, allant du premium au luxe, compte notamment la vodka Absolut, le pastis Ricard, les scotch whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, le whisky irlandais Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, la liqueur Malibu ou les champagnes Mumm et Perrier-Jouët. Notre mission est d'assurer le développement à long terme de nos marques, dans le respect des individus et de l'environnement, tout en permettant à nos employés dans le monde entier d'être les ambassadeurs de notre authentique culture de la convivialité, porteuse de sens, inclusive et responsable. Le chiffre d'affaires consolidé de Pernod Ricard s'est élevé à 9 404 millions d'euros au cours de l'exercice fiscal 2025/26. Pernod Ricard est coté sur Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR0000120693) et fait partie de l'indice CAC 40.

Contacts

Joelle Ferran	/ Global VP, Investor Relations & Financial Communication	+33 (0) 1 70 93 25 37
Edward Mayle	/ Investor Relations Director	+33 (0) 6 76 85 00 45
Ines Lo Franco	/ Investor Relations Manager	+33 (0) 1 70 93 17 13
Emmanuel Vouin	/ Head of External Engagement	+33 (0) 1 70 93 16 34